



PROFESSIONNELS

Affirmez votre engagement dans la rénovation énergétique



Le service public de la Métropole
du Grand Paris pour la rénovation
énergétique de l'habitat individuel



Pass'Réno Habitat, qu'est-ce que c'est ?

Pass'Réno Habitat est le **service public** de la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique de l'habitat individuel et micro-collectif (moins de 5 logements).



- dispositif neutre, **gratuit et indépendant** qui soutient les ménages dans leur projet de travaux grâce à l'accompagnement de A à Z par un conseiller **France Rénov'**
- plateforme web qui met en **relation directe** les propriétaires avec des professionnels locaux, référencés dans **l'annuaire Pass'Réno Habitat**
- **réseau local de professionnels**, animé par des conseillers France Rénov'

Accélérer la rénovation énergétique

Pass'Réno Habitat est déployé et animé sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris, par les 8 espaces conseil France Rénov' métropolitains.



5 bonnes raisons de rejoindre Pass'Réno Habitat !

- 1 Projets qualifiés :**
des propriétaires **motivés et en confiance**, grâce à l'accompagnement d'un conseiller France Réno'v'
- 2 Mise en relation, sans intermédiaire, avec des propriétaires** prêts à engager une rénovation
- 3 Référencement dans l'annuaire Pass'Réno Habitat** accessible aux propriétaires accompagnés et aux artisans RGE, architectes, bureaux d'études, Mon Accompagnateur Réno'v'
- 4 Valorisation de vos savoir-faire** et de vos chantiers auprès des collectivités et des propriétaires (fiches techniques, visites de chantiers, retours d'experts...)
- 5 Intégrer un réseau local de pros** et bénéficier de ses **services** : partager les expériences, décrypter la réglementation et les aides locales et nationales, participer à des ateliers techniques, des rencontres

“Un propriétaire accompagné par Pass'Réno Habitat est prêt à engager des travaux plus ambitieux.”

GRATUIT

Comment s'affilier ?

Créez votre compte sur

➔ pro.passrenohabitat.fr

Un référent prendra rapidement contact avec vous pour vous présenter la démarche.



Quelles entreprises peuvent s'affilier ?

Tous les professionnels d'Île-de-France travaillant sur la Métropole du Grand Paris : artisans, entreprises et bureaux d'études détenteurs de la mention RGE, et les architectes inscrits à l'Ordre des architectes

Types de prestations concernées :

- Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)
- audit énergétique
- diagnostic architectural et énergétique (DAE)
- maîtrise d'œuvre
- isolation intérieure et extérieure
- isolation des toitures et toitures terrasses
- isolation des planchers bas et combles perdus
- fenêtres, volets et portes extérieures
- ventilation mécanique
- équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- équipements d'énergies renouvelables



avec



pro.passrenohabitat.fr

pro@passrenohabitat.fr

DISPOSITIF CONÇU PAR



SOUTENU PAR



PORTÉ PAR LES ESPACES CONSEIL FRANCE RÉNOV'



EN PARTENARIAT AVEC

